

Rapport d'activité 2011 du préposé cantonal à la gestion de l'information

Au cours de l'année écoulée, le Préposé cantonal à la gestion de l'information (PCGI) s'occupant d'assurer la bonne application des lois cantonales sur la protection des données et sur la transparence des activités de l'Etat, a vu le nombre de ses dossiers augmenter de 39%. Cette augmentation ne l'a pas empêché de rendre de nombreux avis permettant de mieux protéger la personnalité des Neuchâtelois et d'assurer une meilleure transparence des activités de l'Etat.

L'essentiel des activités 2011 du PCGI a consisté à répondre aux questions de l'administration et de la population neuchâteloise, concernant majoritairement la protection des données. L'augmentation du nombre de dossiers démontre un intérêt croissant pour la protection des données et la transparence des activités de l'Etat.

Les avis rendus ont permis d'éclaircir quelques questions relatives à la protection des données. Par exemple, les personnes sanctionnées par le Service cantonal des automobiles (SCAN) ont le droit d'obtenir une copie du dossier médical détenu par cette autorité; une école n'ose pas informer ses enseignants qu'un élève a été mis aux poursuites pour des frais d'écologie ou d'inscription; la liste de la confession des élèves ne peut être communiquée qu'aux églises reconnues par l'Etat à la condition que le renseignement de la confession ait été fourni librement.

En matière de transparence, il a été rappelé qu'une correspondance de l'Etat donnant des explications sur l'application de dispositions légales à une entreprise est un document officiel transmissible, que les statistiques fiscales d'une commune sont accessibles aux particuliers et qu'un échange d'e-mails entre services de l'Etat est susceptible d'être un document officiel transmissible.

Le bilan global de la deuxième année d'activité reste positif et, en 2012, le PCGI ambitionne de continuer à traiter sans retard les dossiers malgré leur continuelle augmentation. L'accent sera porté sur la mise en œuvre du projet de convention intercantonale relative à la protection des données et à la transparence des cantons du Jura et Neuchâtel (CPDT-JUNE), dont le sort sera décidé prochainement par les parlements des deux cantons.

- **Le rapport d'activité 2011 du préposé cantonal à la gestion de l'information est disponible sur www.ne.ch, rubrique Conseil d'Etat >Rapports de gestion ou en cliquant sur le lien ci-dessous:**
<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&DocId=49466>

Pour de plus amples renseignements :

Christian Flueckiger, préposé cantonal à la gestion de l'information,
tél. 032 889 40 83; courriel: Christian.Flueckiger@ne.ch

Neuchâtel, le 27 mars 2012